



*Recré Plus,
L'assurance d'une enfance
bien protégée...*

...Notre réseau...

L'AFRICAINNE DES ASSURANCES

1^{ÈRE} compagnie d'Assurance au Bénin «NOTÉE A»  & Membre du réseau 

DIRECTION GÉNÉRALE

Avenue Jean-Paul II (AV-5077) - Parcelle n°1269 Immeuble en face de la Direction de l'Émigration et de l'Immigration
01 BP 3128 Cotonou Tél.: 21 30 04 83 / 21 30 19 80 / 21 30 90 90 / 97 97 60 71 / 97 97 60 72 Fax: 21 30 14 06
E-mail: directiongenerale@africaine-assur.com

BUREAUX DIRECTS

- BUREAU DIRECT SIEGE Avenue Jean Paul II (AV-5077) - bd siege@africaine-assur.com - Tél. : 69.59.32.87
- BUREAU DIRECT AKPAKPA Près de la Clinique Boni et de Financial Bank - bd akpakpa@africaine-assur.com - Tél. : 67.67.02.32
- BUREAU DIRECT CENTRE Vons de la Circonscription Médicale (CM) de Tokpa Xoxo - bd cotonoucentre@africaine-assur.com - Tél. : 67.67.21.02
- BUREAU DIRECT PORT Boulevard de la Marina - Face M.T.T. - bd port@africaine-assur.com - Tél. : 67.67.02.40
- BUREAU DIRECT PORTO-NOVO Place Java - Quartier Oganla près de l'Assemblée Nationale - bd portonovo@africaine-assur.com - Tél. : 69.59.32.88
- BUREAU DIRECT PARAKOU Place de l'Indépendance - bd parakou@africaine-assur.com - Tél. : 69.59.32.89

AGENCES GÉNÉRALES

- ANGELA CADJEHOUN : 97.57.14.54 • ANGELA VEDOKO : 97.57.14.54 • AMITIE : 95.06.48.50 • AZOVE : 97.27.86.39
- BALEA : 97.48.95.68 • BAYOL : 95.06.83.34 • BENEDICTUS : 97.47.48.50 • BIOVA MAAK : 96.07.37.34
- DASSA ZOUËME : 97.41.24.85 • EL SHADDAI : 63.19.21.21
- ETOILE PRESTIGE : 97.32.15.15 • ETOILE AKASSATO : 97.32.15.15 • ETOILE OUIDAH : 97.32.15.15 • ETOILE BARAKA : 95.23.17.73
- FINAFA : 95.93.04.92 • GBEDJROMEDE : 97.60.02.42 • GLORIA ASSURANCES : 97.07.13.18 • GSP : 97.08.45.76 • GODOMEY : 95.58.18.94
- IDEAL GROUP SERVICES : 64.99.15.53 • JEANNE D'ARC COCOTOMEY : 62.00.29.53 • KANDI : 95.56.38.39 • LA MANNE : 97.13.58.71
- LOKOSSA : 67.61.56.36 • MARC'ASSUR BAR TITO : 97.98.61.31 • MARC'ASSUR KRAKE : 97.98.61.31
- OGS : 95.27.56.48 • OKPE OLUWA : 66.78.36.65 • OLAITAN : 95.42.74.07 • PERCEE FIDJROSSE : 94.83.08.08 • POBE : 95.79.67.00
- ST MICHEL : 96.43.15.02 • SABBAT : 66.69.30.38 • SAVALOU : 66.48.80.75 • SICA ASSUR : 97.76.79.03
- SICAR (ex ZONGO) : 97.36.06.06 • SIKECODJI : 97.87.76.93
- TONASSE BOHICON : 97.20.71.71 • TONASSE DJOUGOU : 97.20.71.71 • TONASSE NATITINGOU : 97.20.71.71 • TRIANGLE CALAVI : 96.16.51.87
- VEDOKO : 61.52.58.75 • VICTORIA FIFADJI : 97.64.82.86

RECRE+



Assurance Responsabilité scolaire





Chutes, accidents dans la rue, à l'école ou pendant les vacances, brûlures etc...

Chefs d'établissements scolaires ou parents d'élèves, voici les dangers auxquels sont exposés les enfants. Vous les aimez beaucoup et vous recherchez pour eux la sécurité et surtout une garantie complète pouvant les couvrir en cas d'accidents.

Le contrat « **RECRE +** » de L'Africaine des Assurances est la solution !

QU'EST-CE-QUE NOUS GARANTISSONS ?

RECRE + couvre les parents au cas où ceux-ci seraient tenus responsables d'un dommage causé par leurs enfants à des tiers.

RECRE +, c'est aussi la garantie des dommages corporels subis par l'enfant lui-même dans l'enceinte de l'établissement ainsi que les risques de trajet « maison école maison », lors des colonies de vacances, des excursions.

Grâce à **RECRE +**, L'Africaine vous offre donc des solutions adaptées pour protéger vos enfants ou vos élèves contre les accidents en toutes circonstances.

QUELLES SONT LES PRESTATIONS ?

RECRE + garantit :

- Le remboursement des frais de réparation en cas de dommages matériels,
- le versement d'un capital en cas de décès,
- le versement d'un capital en cas d'invalidité,
- les remboursements des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation,
- le remplacement des lunettes et prothèses dentaires.

EXEMPLES DE SITUATIONS POUVANT ENTRAINER LA GARANTIE DE L'AFRICAINES DES ASSURANCES :

- L'élève qui jette une pierre sur le pare-brise d'une voiture qui se casse,
- L'élève qui se foule la cheville au cours des activités sportives,
- L'élève qui se fait renverser par une voiture en se rendant à l'école...

QUI PEUT SOUSCRIRE CE CONTRAT ?

RECRE + s'adresse à toute personne (père ou mère) responsable des enfants scolarisés, ou tout chef d'établissement scolaire et/ou universitaire.

QUELLES SONT LES FORMULES POSSIBLES DE SOUSCRIPTION ?

RECRE + existe sous deux (02) formules et pour deux (02) catégories d'établissement :

■ Option 1 : Formule Individuelle

- Décès / Invalidité : 1.000.000 FCFA / 1.500.000 FCFA
- Frais médicaux : 200.000 FCFA
- Bris de lunettes : 60.000 FCFA

■ Option 2 : Formule Groupe

- Décès / Invalidité : 1.000.000 FCFA / 1.000.000 FCFA
- Frais médicaux : 200.000 FCFA
- Bris de lunettes : 60.000 FCFA

- ▶ Catégorie 1 : Etablissements maternels, primaires et secondaires
- ▶ Catégorie 2 : Etablissements techniques et supérieurs

QUEL EST LE PRIX A PAYER ?

Le prix, très modique, varie selon la catégorie et la formule choisie.